Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB2025121614-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 septembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, MARTINIAULT Anne-Laure, FOUCHARD Fabrice, LEMARCHANDEL Franck, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, BAZIN Denis, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme
Etaient absentes excusées : BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / DELVILLE Nathalie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse
Etaient absents : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / GORON Maxime /
Secrétaire de séance : M. Luc JEANNEAU à qui il est adjoint un auxiliaire.

14. Mise en vente de la parcelle cadastrée B n° 782 de 533 m² située 46 avenue Félicité de Lamennais

Rapporteur : M. Frédéric Bimbot, adjoint.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée B n° 782 de 533 m² située 46 avenue Félicité de Lamennais, à l'angle de la rue Louis Guilloux. Cette réserve foncière fait partie du domaine privé de la commune et peut donc être vendu selon le prix du marché. Le terrain est situé en zone constructible et tous les réseaux sont à proximité immédiate.
La commune a reçu une proposition d'achat pour ce terrain pour y réaliser un projet professionnel « d'intérêt général ».
Le service des domaines évalue le bien à 71 000 euros soit 133 euros le m².
A titre de comparaison, les prix de vente des terrains dans un futur lotissement privé oscillent entre 202 et 214€/m².

Vu que le terrain cadastré B n° 782 de 533 m² situé 46 avenue Félicité de Lamennais appartient au domaine privé de la commune,
Vu l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Considérant les prix actuels du marché sur la commune, il est proposé de fixer le prix de vente à 170 euros le m² et de vendre ce terrain pour une activité professionnelle « d'intérêt général »,

Entendu cet exposé, le conseil municipal est appelé à valider la cession de ce terrain communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Des pourparlers ont lieu,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213503378-20251216-DELIB2025121614-DE

Le conseil municipal, après en avoir, à l'unanimité (dont trois pouvoirs),

- **Décide de vendre** la parcelle cadastrée B n° 782 de 533 m² située 46 avenue Félicité de Lamennais au prix de 170 euros le m² soit 90 610 euros,
- **Précise** que le terrain sera vendu pour un projet d'intérêt général et non pour un intérêt particulier privé type maison d'habitation
- **Précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur
- **Autorise** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Luc JEANNEAU